

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

ORGANISATION

La délégation Régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à leurs bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN INDRE DEPUIS 2000

- **125** labels
- **37** souscriptions
- **10 826 174 €** de travaux, soit **320** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

ARGY est une commune située dans le département de l'Indre (36) en Région Centre-Val de Loire.



LOCALISATION

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél. 02.47.05.28.67
@ : maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

CONTACTS

COMMUNE D'ARGY

11, Place de la Mairie
36500 ARGY
Tél. 02.54.84.14.97
@ : mairie.argy36@orange.fr



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK**

Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne



Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Commune d'Argy
Impressions : Crédit Agricole

PARTENAIRES

FONDATION
DU PATRIMOINE

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !**
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble

LE CŒUR DE VILLAGE

d'Argy (36)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/58011

L'église Saint-Martin

Cet édifice date de 1860, époque à laquelle on rasa l'ancienne église romane du XIIe siècle, située dans la bassecour du Château. L'église a été restaurée par la commune à partir de 2003/2004.

Aujourd'hui, cette église possède 14 sculptures, tableaux et mobilier classés ou inscrits à l'inventaire des éléments protégés dans le cadre des monuments historiques, dont un retable en bois sculpté avec un tabernacle orné de colonnes torsées, deux panneaux représentant l'Annonciation et la Nativité, une statue en pierre de Saint-Martin ; deux Autels en pierres, restaurés par la commune en 2006/2007, ainsi que celui du baptistère représentant la Vierge à l'Enfant.

Il est indispensable d'effectuer les réparations des dommages occasionnés par le temps avant qu'ils ne deviennent irréversibles et dangereux. Suite à ces constats, la commune soucieuse de la protection de son patrimoine a décidé d'engager des travaux de réhabilitation dans la partie haute du clocher.



Remise du XVIII^e siècle

Situé dans le centre-bourg, à proximité du Château, de la Mairie et face à notre ancien presbytère, ce lieu est un vestige de l'histoire de notre commune. Cette remise est aujourd'hui vétuste et dégradée.

Le projet consiste à rénover cet édifice du XVIII^e siècle, utilisé par les services de la commune d'Argy, en lui gardant son identité tout en l'intégrant dans notre projet global de valorisation de notre centre-bourg. Des bâtiments ainsi restaurés et bien entretenus au sein d'un bourg fleuri invitent le touriste à la visite.

Nous faisons appel aux dons au travers de cette souscription menée par la Fondation du patrimoine. Nous restaurons pour transmettre aux générations futures. **Nous vous remercions d'avance de votre générosité !**



Oui, je fais un don pour aider à la restauration du cœur de village d'Argy

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune d'Argy ou à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou bien encore au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu sur la fortune immobilière sur les Sociétés

• **Paiement par chèque** : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Cœur de village d'Argy** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces** : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Pour les particuliers, votre don est déductible

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- ou de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par Internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/58011

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE** :

@ :

☎ :

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.
Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Délégation Régionale Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez.
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.
Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.